

jeudi 29 janvier 2009

COMPTE RENDU RECTIFIE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2009.

Etaient présents :

MM PAGANEL R. CONTE B. DELSAHUT J.B. MARTY B. QUENNESON H. SIRDEY F. GANIL T. MARTY A.

MMES LACAM M. MECHENIN E.

Etait excusé: M. POUZALGUE S. (pouvoir à M. J.B DELSAHUT)

Madame MECHENIN Elisabeth a été élue secrétaire de séance.

Cession de fonds de commerce / salon de coiffure.

Compte tenu de la cession de fonds de commerce par M. et Mme Franck GABILLARD à Mme Aurore POIRION, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} Janvier 2009, le loyer du Salon de coiffure sera appelé à Mme Aurore POIRION et qu'il n'est pas nécessaire d'établir un nouveau bail puisque les locaux ont été donnés à bail par la commune pour une durée de 9 ans du 1^{er} Juin 2001 au 31 Mai 2010.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte ce transfert et charge Monsieur Le Maire d'émettre le titre du loyer à Mme Aurore POIRION à compter du 1^{er} Janvier 2009.

Vente de foin et pacage / terrain de « Barbié ».

Monsieur Bruno MARTY quitte la salle de réunion.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Bruno MARTY, agriculteur à SAINT-CERNIN, exploite la totalité du terrain de Barbié (parcelles N° 60.61.62.63, Section C, lieu-dit « Barbié » appartenant à la commune de SAINT-CERNIN).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de vendre la récolte de foin de « Barbié » à Monsieur Bruno MARTY pour une somme forfaitaire de 250 € pour l'année 2008 et à compter du 1^{er} Janvier 2009.

Devis Chemins :

Monsieur Le Maire présente les devis des chemins à remettre en état dont le montant total s'élève à 70982.00 € TTC sans compter les travaux imprévus.

Après réflexions, le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de faire établir des devis complémentaires par Monsieur Didier GANIL, entreprise T.A.C et prendra une décision à la prochaine réunion pour les chemins prioritaires.

S.C.A.E.S (Schémas de Cohérence des Aménagements Equipements et Services) :

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, suite à une réunion des Maires, Adjoints et délégués communautaires, portant réflexion sur le S.C.A.E.S, Monsieur Le Président de la C.C.L.C. convie tous les Conseillers Municipaux à assister à la prochaine réunion (mardi 20 Janvier 2009) au cours de laquelle Monsieur Jean-Jacques RAFFY, Vice président du Conseil Général, exposera la proposition du Conseil Général en matière de S.C.A.E.S.

Désignation d'un élu (Reconquête des espaces embroussaillés).

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de la C.C.L.C en date du 13 janvier 2009 rappelant la réunion du 04 décembre 2008 à laquelle le Conseil Général du Lot a présenté sa politique de « reconquête des espaces embroussaillés ».

Désirant poursuivre cette réflexion et afin d'assurer un suivi, Monsieur le Président de la C.C.L.C. demande à tous les Conseils Municipaux de bien vouloir désigner un élu qui représentera la commune à toutes les réunions à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne Monsieur Bruno MARTY et le convie à assister à la prochaine réunion qui aura lieu le 27 Janvier 2009.

Questions diverses.

Eclairage public :

2 candélabres restent à placer (avec autorisation des propriétaires concernés) après la dépose des 2 poteaux électriques supportant encore les fils téléphoniques ; la dissimulation du réseau téléphonique pourrait s'effectuer courant Février.

Coupure de courant la nuit :

Le Conseil Municipal envisage de couper l'éclairage public pendant la nuit.

Lettre de Mmes Colette BROGNIARD et Geneviève FAURIE:

Par cette lettre, envoyée au Conseil Général et copie au Conseil Municipal, ces propriétaires d'immeubles endommagés par des véhicules gros volume, demandent une limitation de vitesse et le détournement de ces véhicules.

Le Conseil Municipal propose de limiter la vitesse à 30 Km/h pour toute la traversée du bourg et d'apposer un panneau indiquant le rétrécissement de la chaussée.

Ecole :

L'Institutrice souhaite un aménagement de la cour du bas (terrasse, sentiers, galets, aire de jeux, 3 bacs de jardinage). Il lui est demandé plus de précisions ; s'agissant de l'aire de jeux, il semble que ces travaux soient de la compétence de la CCLC.

Clé cuisine :

Un trousseau complet de clés (sanitaires, salle de fêtes et cuisine) sera en mairie à la disposition des Associations.

Plaque du 19 Mars 1962 :

Monsieur le Maire propose une plaque dénommée « Espace du 19 Mars 1962 » à installer sur le parking du terrain de tennis.

Le Conseil Municipal accepte.

Appartement de la mairie :

Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de solliciter 3 entreprises (BEX à Bretenoux, PONS à Lamagdelaine, ZACARIAS à St-Alban) afin d'obtenir des devis pour les fenêtres de la mairie, de l'appartement de la mairie et de la porte du local de l'Association Fleur Bleue.

Court de Tennis :

Demander devis pour remise en état du terrain de tennis.

Eglise :

Monsieur Le Maire est chargé de relancer l'architecte.

A SAINT-CERNIN le 29 Janvier 2009.

Le Maire.